

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**CERAMISTE : TOURNAGE DE LA TERRE -
APPROFONDISSEMENT**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 610037U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

CERAMISTE: TOURNAGE DE LA TERRE - APPROFONDISSEMENT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de réaliser avec un minimum de dextérité tous les types de pièces tournées, de petite et de grande dimension, identiques aux projets dessinés, et en respectant les règles de l'art.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste,

- ◆ de tourner, de manière autonome, une pièce simple (cylindre, bol) de petite dimension ;
- ◆ d'explicitier et de justifier les techniques utilisées ;
- ◆ d'identifier le matériel employé lors de la réalisation de cette pièce.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité « **Céramiste: Initiation au tournage de la terre** » code N° **610032U11D1** de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Technologie du tournage de la terre	CT	B	12
Travaux pratiques de tournage de la terre	PP	L	116
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

Technologie du tournage de la terre

- ◆ d'identifier les techniques de tournage des pièces de tous types (petites ou grandes, ouvertes ou fermées, plates, composées, identiques...);
- ◆ d'énoncer les critères de choix de la terre en fonction des pièces à tourner ;
- ◆ d'énoncer les critères de choix du matériel à utiliser en fonction du type de pièce à tourner ;
- ◆ de déterminer la forme et les proportions de la pièce à réaliser en tenant compte du profil le mieux adapté à sa fonction et à son esthétique ;

Travaux pratiques de tournage de la terre

au départ d'un bloc de terre et d'un profil préalablement établi,

dans le respect des règles de l'art et de celles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste :

- ◆ de réaliser tous types de pièces (formes ouvertes ou fermées, petites ou grandes, plates, composées, identiques, ...);
- ◆ de mettre en œuvre le matériel nécessaire à la réalisation des pièces ;
- ◆ de terminer les pièces en fonction de leur profil par la technique du tournassage ;
- ◆ de conditionner les pièces pour le séchage ;
- ◆ d'évaluer le degré de réussite des pièces et de sélectionner celles qui méritent d'être enfournées ;
- ◆ de préparer les pièces pour l'enfournement ;
- ◆ de remettre son poste de travail en état (rangement, nettoyage et entretien des outils...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,
 *dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène et des règles de l'art,
 de manière autonome,
 au départ de projets imposés,
 en utilisant des terres qu'il aura choisies,
 en utilisant le matériel spécifique au tournage :*

- ◆ de tourner avec un minimum de dextérité chacune des pièces reprises dans le programme (formes ouvertes ou fermées, petites ou grandes, plates, composées, identiques...) en faisant appel à la technique la mieux adaptée ;
- ◆ d'évaluer le degré de réussite des pièces ;
- ◆ de justifier les techniques, le choix du matériel utilisé et la chronologie du travail.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la rapidité d'exécution des pièces et leur degré de finition,
- ◆ le respect des techniques utilisées,
- ◆ la conformité des pièces dans leur forme et leurs dimensions par rapport aux projets initiaux.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « **Travaux pratiques de tournage de la terre** », un étudiant par poste de travail.